



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE AU 1^{er} MARS 2018

Frais de Transaction TTC :

Les honoraires comprennent la rédaction du mandat de vente, la mise en place de la communication sur divers supports publicitaires, les visites, la négociation, la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

- Rémunération forfaitaire de 8 % avec un minimum de 3 000 € sur les biens inférieurs à 100 000 euros.
- 7 % sur les biens entre 100 001 euros et 130 000 euros.
- 6 % sur les biens entre 130 001 euros et 160 000 euros.
- 5 % sur les biens entre 160 001 euros et plus.

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. La rémunération TTC sera à la charge du mandant. (Acquéreur ou vendeur conformément au mandat)

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

LES ESTIMATIONS SONT GRATUITES.

CARTE PROFESSIONNELLE N° CPI 5704 2016 000 004 196 délivrée le 18/02/2016 par la C.C.I. de la Moselle.